

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON**  
Revel

**COMMUNE**  
**TOUTENS**

Date de la  
convocation :  
31/10/2017

**D 2017 -11-26**

**OBJET :**  
**Choix de la**  
**commune**  
**Rythmes scolaires**  
**rentrée septembre**  
**2018**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt

en Préfecture le,

Et publication du

Le Maire.

Ainsi fait et délibéré,  
les jour, mois et an ci-  
dessus. Au registre  
sont les signatures

L'An deux Mil dix-sept et le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Toutens s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MAGRE, Maire.

**Etaient présents** : Denis Magre, Thierry Rougier, Nicolas Angiono, Cécile Maupoint, Christian Caminade, Micheline Lourde, Sandrine Tortel, Sophie Serra, Geneviève Horseau, Pascal Meric,

**Etait absent excusés** : Corinne Beller,

**Etait absent** :

Cécile Maupoint a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du PEDT du 12 octobre 2017 qui a également discuté de ce sujet.

Les enseignants de l'école ont la possibilité de passer à 4 jours à partir de septembre 2018 :

- Soit 8h30-11h30 et 13h30 - 16h30 (choix de la majorité des enseignants)
- Soit 9h-12h et 14h-17h

### **Avis du CD31 concernant les transports**

Les horaires proposés pour la rentrée 2018 incluent les activités pédagogiques complémentaires qui rallongent d'une demi-heure l'amplitude antérieure à la rentrée 2013 avec un début de la classe à 8h30 le matin ou une fin de la classe à 17h00 le soir. Cette situation peut poser des difficultés si les véhicules sont réutilisés par le transporteur sur une autre desserte. Le mercredi pas de transports scolaires si pas d'école.

### **Aspects réglementaires**

Les taux d'encadrement en temps périscolaire dans le cadre d'un PEDT sont : un adulte pour 14 mineurs de moins de 6 ans, un adulte pour 18 mineurs de 6 ans ou plus

Cependant, le mercredi n'étant plus une journée scolaire, le temps de garderie du mercredi devient de l'extrascolaire et non plus du périscolaire.

Actuellement, nous avons 3 personnes en classes le mercredi matin (en plus du personnel qui assure la gestion courante du bâtiment). Nous accueillons 70 élèves au repas du mercredi midi. Il reste ensuite entre 30 et 50 enfants à la garderie de l'après-midi.

Puisque la question du rythme scolaire risque de poser celle de l'accueil en garderie du mercredi, il nous faut envisager cet accueil et évaluer le nombre d'agents, vu l'amplitude nécessaire de 7h30 à 18h30 il faudra probablement augmenter celui-ci.

Après en avoir discuté, le conseil Municipal Décide :

- **De voter contre** le passage à 4 jours (8 voix sue 10 et 2 abstentions)

Le Conseil Municipal déplore que l'ensemble des parents d'élèves n'aient pas été concerté dans le choix.

**A Toutens, le 09 novembre 2017**  
**Le Maire,**  
**Denis MAGRE**